

PLACE DU PILORI



PLACE DU PILORI EN CHANTIER

Les travaux de la place du Pileri et d'une partie de la rue des Écoles pour le renouvellement du réseau d'assainissement et celui d'eau potable ont commencé. Des mètres cubes de terre ont été enlevés pour accéder aux canalisations. L'estimation du coût de ces travaux par le cabinet Oxyria, maître d'oeuvre, s'élève à 47 000 euros HT.

Suite à un appel d'offre, l'entreprise SOGEA a été choisie pour cette réalisation. Ces travaux seront suivis par ceux du revêtement de surface pour un montant de 65 000 euros HT.

Différents dossiers de subvention ont été montés afin de réduire au maximum le coût pour les finances communales. L'achèvement des travaux est prévu fin juin. Merci aux habitants et particulièrement aux riverains pour leur patience et leur compréhension.

Le Maire, Gérard MONCELON

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal de Néronde en date du 29 janvier 2018 à 20h

Nombre de membres : 9
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10

Le vingt-neuf janvier deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Néronde, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire.

Date de convocation : 23 janvier 2018

Présents : MMES et MM : Gérard MONCELON, Jean BOTHERON, Xavier REYNARD, Pierre MOREL, Geneviève PLANCHE, Michel BUSSERY, Robert TISSOT, Geneviève NICOLAS, Jocelyne PADET

Absent excusé (avec procuration) : Jean-Pierre BERNARD

Absent : Edouard ZGAINSKY

Secrétaire de séance : Pierre MOREL

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2017

Compte rendu approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Approbation de l'ordre du jour du CM du 29 janvier 2018

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Convention d'occupation de locaux hébergements à l'internat du Lycée Pierre Coton

Monsieur le maire présente la convention : Type d'occupation des locaux passée entre le Lycée P. COTON, la Région Auvergne- Rhône-Alpes, la commune de Néronde et le représentant légal de l'école primaire allemande Franz Mehring de Leipzig.

Objet de la convention : Accueil de 30 élèves maximum, 4 accompagnateurs et 2 chauffeurs de bus, du lundi 11 juin 2018 au vendredi 15 juin 2018.

Le conseil Municipal accepte cette convention à l'unanimité des présents et représentés.

Autorisation budgétaire spéciale avant le vote du budget

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaliser le plus rapidement possible, avant le vote du budget primitif, les dépenses suivantes sur le budget principal de la commune.

- paiement de l'AOR au cabinet GAGNAL de St Chamond (marché public de l'Eglise) pour un montant de 263.45 € TTC.
- l'achat de la maison TROTOUIN pour un montant de 1 000 € TTC.
- Avenant sur honoraires de la Réfection de la Salle Henri IV pour un montant de 672 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des présents et représentés à procéder à ces règlements.

Renouvellement d'adhésion à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité par le département de la Loire

M. le Maire explique le principe de cette convention qui reprend les mêmes engagements que la convention initiale. La convention est consentie pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature des présentes conditions et sera reconduite tacitement pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal approuve ce renouvellement d'adhésion à l'unanimité des présents et représentés.

Compétence optionnelle EPAT (Etude Prospective pour l'Aménagement du Territoire)

Le SIEL a mis en place en 2011 la compétence EPAT. Le bureau du SIEL a décidé d'ajouter un volet « énergie » à cette compétence optionnelle.

Cette compétence propose une analyse du réseau d'infrastructure du réseau de télécommunication et de communication électronique dans le cadre de l'instruction des autorisations et certificats d'urbanisme afin de favoriser la coordination des travaux et ainsi diminuer les dépenses publiques.

Avec l'option 1 (conseil administratif et technique pour le montage d'une opération de pré aménagement et expertise sur les différents réseaux). La contribution correspondant à la réalisation d'une éventuelle étude se chiffrerait à 325 € pour notre commune.

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion à cette compétence à l'unanimité des présents et représentés.

Reprise de concessions au cimetière

Suite à la relecture des textes législatifs relatifs à la reprise de concessions et aux renseignements recueillis auprès du service compétent, la reprise des concessions sera effective au plus tard fin mars 2018.

Régularisation de la parcelle de terrain AH 177

Suite à la vente et division de terrains constructibles au Lieudit Les Chassagnes, la parcelle de terrain cadastrée AH 177 (alignement de voirie) d'une superficie de 89 m² a été achetée par le nouveau propriétaire et non par la commune. Afin de régulariser cette situation un acte administratif doit être effectué, stipulant que la commune achète au prix de 1€ le m² cette parcelle après entente entre les deux parties.

Le conseil Municipal donne son accord pour régulariser ce dossier à l'unanimité des présents et représentés.

Réflexion sur les rythmes scolaire à la rentrée 2018

Une enquête a été menée auprès des parents d'élèves de l'école primaire.

24 familles ont rendu le questionnaire, représentant 35 enfants, de la petite section au CE1.

Concernant la question portant sur le retour à la semaine de quatre jours ou le maintien de la semaine de quatre jours et demi, les réponses sont les suivantes :

- 13 familles (54.2 %) sont pour la semaine à quatre jours
- 8 familles (33.3%) sont pour la semaine à quatre jours et demi
- 3 familles (12.5%) restent sans opinion

Le conseil Municipal à l'unanimité décide de suivre le souhait de la majorité des parents désirant le retour de la semaine à quatre jours.

Remarques : Les enfants étant plus attentifs le matin, une légère modification des horaires est prévue.

Les horaires actuels sont les suivants : matin : 8h30-11h30 après midi 13h30-16h15

Les nouveaux horaires seraient : matin : 8h30-11h45 après midi 13h45-16h30

Présentation d'un second projet de réfection de la salle Henri IV

Un second projet de la salle Henri IV a été demandé à l'architecte.

Ce projet porte sur la réfection complète de la salle actuelle sans agrandissement. Il comprend :

- La démolition de la scène existante remplacée par une dalle béton + carrelage au même niveau que le sol actuel. Une isolation thermique du plafond de cette surface sera faite.
- Démolition et reconstruction des toilettes aux normes PMR, comprenant uniquement un WC femme et un WC homme reliés par un dégagement à la place des toilettes actuelles
- Isolation de l'ensemble des murs
- Rénovation et réaménagement de la cuisine actuelle dans la même zone.
- Réfection complète des plafonds (salle, cuisine, plonge et bar) incluant le changement des luminaires.
- Réfection complète des peintures.
- Mise aux normes des installations électriques.
- Création d'une rampe pour personne à mobilité réduite donnant accès aux 2 premières portes du bâtiment. La rampe actuelle sera démolie et remplacée par un escalier.
- Changement de toutes les fenêtres par des menuiseries performantes
- Création d'une place handicapée de parking à proximité de la nouvelle rampe PMR.

Estimation de coût : 238 500 € HT auquel il faut ajouter l'option traitement de charpente et réfection de la couverture pour un montant de 39 500 € HT.

Estimation du premier projet avec agrandissement 370 080 € HT auquel il faut ajouter l'option traitement de charpente et réfection de la couverture pour un montant de 39 500 € HT.

La réflexion sur ce projet n'est pas aboutie. Elle est retardée car une intervention préalable de l'architecte des Bâtiments de France est nécessaire. Ce projet ne pourra pas par conséquent se concrétiser en 2018.

Subvention DETR 2018

Le projet de réfection de la salle Henri IV n'étant pas envisageable pour l'année 2018 et afin de ne pas perdre la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), M. Le Maire informe qu'une modification de la demande de subvention DETR a été faite auprès de M. le Sous-Préfet au profit du programme Aménagement du centre bourg.

Subvention départementale enveloppe territorialisée

Pour les mêmes raisons que pour la subvention DETR, la demande de subvention départementale enveloppe territorialisée est réaffectée également sur le projet d'Aménagement du bourg.

Dossiers en cours – questions diverses

Xavier Reynard :

- informe que le compte Hélios du percepteur est en accord avec le compte de la Mairie.
- que les devis d'investissement devront être présentés pour préparer le budget 2018.

Jean Botheron :

- Informe que les travaux de la rue des Ecoles commenceront le 5 mars 2018

Geneviève Planche :

- Calendrier 2018

Les textes du calendrier sont ceux du diaporama présenté lors des vœux du maire. Pour cette raison, il n'est pas possible de terminer le calendrier avant fin janvier. Nous allons essayer l'an prochain de trouver une solution pour le distribuer plus tôt.

Jocelyne Padet et Geneviève Nicolas

Embellissement de l'entrée du village :

Un devis a été demandé à l'entreprise CREATEC pour réaliser un crépi sur le mur des toilettes place du Palud, la pose de câbles d'attache sur le mur surplombant le massif afin de fixer des plantes grimpantes et améliorer ainsi l'entrée du village.

Une réflexion est également en cours pour l'aménagement paysager de l'entrée du cimetière.

Geneviève Nicolas :

- Informe du rapport de visite d'inspection des archives communales.
- Fait le compte rendu de la réunion à Panissières sur le thème « Terre des Tisseurs ». Elle propose d'améliorer les visites des villages en accentuant sur l'histoire du tissage notamment à Néronde
- Informe que les 48 heures de la création auront lieu du 9 au 11 novembre 2018. Elle propose d'associer les enseignantes de l'école à ce projet.

Pierre Morel

Eclairage public :

Une étude sommaire des économies réalisables grâce au renouvellement des lanternes inchangées à ce jour par des luminaires à LED a été demandée au SIEL.

Une réflexion est en cours afin de poursuivre le remplacement des points lumineux par des éclairages moins énergivores.

Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au lundi 12 mars 2018

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 00

Le Maire

Gérard MONCELON

Le secrétaire de séance

Pierre MOREL

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE
en date du lundi 12 mars 2018 à 20 h**

L'an deux mille dix-huit, le 12 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NERONDE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : G. MONCELON J. BOTHERON X. REYNARD P. MOREL, M. BUSSERY R. TISSOT JP. BERNARD J. PADET
G. NICOLAS G. PLANCHE

Absent avec procuration : E. ZGAINSKI à Gérard MONCELON

• Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 29 janvier 2018

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

. Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal de NERONDE du lundi 12 mars 2018

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT

Monsieur X. REYNARD est désigné secrétaire de séance.

• **Vote du compte administratif assainissement 2017**

Rapporteur: Xavier REYNARD

Section de Fonctionnement

Excédent de clôture 2016: 23 193,55 €

Part affectée à l'investissement 2017: 10 558,00 €

Dépenses: 11 139,93 € - Recettes: 15 538,61 €

Excédent de clôture 2017: 17 034,23 €

Section d'investissement

Déficit de clôture 2016: 10 557,31 €

Dépenses: 12 408,27 € - Recettes: 19 268,47 €

Déficit de clôture 2017: 3 697,11 €

M. le Maire quitte la séance, ne participe pas au vote. Vote « pour » : Unanimité des présents

• **Approbation du compte de gestion assainissement 2017**

Chiffres en accord avec le compte de gestion du percepteur. Vote « pour » : Unanimité des présents

• **Affectation de résultat budget Assainissement 2017**

Investissement

Déficit de clôture 2017: 3 697,11 €

Reste à réaliser dépenses: 4 000,00 € - Reste à réaliser recettes: 0,00 €

Besoin de financement: 7 697,11 € au compte 1068 (Recette d'investissement)

Fonctionnement

Excédent de clôture 2017: 17 034,23 € Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement : 9 337,12 € au compte R002 (Excédent de fonctionnement reporté).

M. le Maire quitte la séance, ne participe pas au vote. Vote « pour » : Unanimité des présents

• **Vote du compte administratif communal 2017**

Rapporteur: Xavier REYNARD

Section de Fonctionnement

Excédent de clôture 2016: 235 018,08 €

Part affectée à l'investissement 2017: 148 744,00 €

Dépenses: 432 249,99 € - Recettes: 541 290,48 € - Excédent de clôture 2017: 195 315,57 €

Section d'investissement

Déficit de clôture 2016: 185 743,66 €

Dépenses: 167 946,70 € - Recettes: 409 167,72 € - Excédent de clôture 2017: 55 477,36 €

M. le Maire quitte la séance, ne participe pas au vote. Vote « pour » : Unanimité des présents

• **Approbation du compte de gestion communal 2017**

Chiffres en accord avec le compte de gestion du percepteur. - Vote « pour » : Unanimité des présents

• **Affectation de résultat budget communal 2017**

Investissement

Déficit de clôture 2017: 55 477,36 €

Reste à réaliser dépenses: 18 176,00 € - Reste à réaliser recettes: 5 000,00 €

Excédent total de financement: 42 301,36 €

Fonctionnement

Excédent de clôture 2017: 195 314,36 €

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement: 195 314,57 € au compte R002 (Excédent de fonctionnement reporté).

M. le Maire quitte la séance, ne participe pas au vote - Vote « pour »: Unanimité des présents

• **Tarifs communaux 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide et vote les tarifs communaux suivants: [Gestion des salles communales ...]

1) Salle Henri IV:

Associations de Néronde 60 € Associations extérieures 150 €

Particuliers habitants de Néronde 200 € Personnes extérieures à Néronde 380 €

Apéritifs 70 € Sono 40 €

2) Salle d'animation ancienne cure:

Association de Néronde 30 € Association extérieures 100 €

Particuliers habitants de Néronde 150 € Personnes extérieures à Néronde 300 €

Apéritifs 50 € Sono 40 €

3) Salle annexes ancienne cure:

Mise à disposition gratuite pour le club du Bon temps et de la Bibliothèque

4) Salle des Sociétés, en mairie: Gratuit

5) Remplacement de la vaisselle cassée dans les deux salles:

Coupelle 1,50 € Verre ordinaire 1 € Verre apéritif 1,50 €

Verre ballon 1,50 € Coupe 1,50 € Ramequin 1,50 €

Tasse 1,50 € Assiette 3 € Pot à eau 5,00 €

6) Stade des Chassagnes :

Associations de Néronde 30 €

Associations extérieures 50 €

7) Location Jardin Salle Henri IV :

Le Conseil Municipal décide et vote à l'unanimité la reconduction de la location du Jardin Salle Henri IV à Mme et Mr Henri ESCOFFIER domiciliés à Néronde, le bourg pour un montant annuel de 35 €.

Le CM, à l'unanimité des présents et représentés, décide et vote les tarifs communaux suivants: [Gestion du cimetière]

1) Concessions cimetières:

Perpétuelles 300 € le M2 Cinquantenaires 220 € le M2 Trentenaires 160 € le M2

2) Columbarium - Jardin du Souvenir :

Concession 50 ans pour une case 1000 € - 30 ans pour une case 700 € - 15 ans pour une case 500 €

Dispersion des cendres 100 €

3) Cave urnes :

Concession 50 ans pour une cavurnes 1100 € - 30 ans pour une cavurnes 800 € - 15 ans pour une cavurnes 600 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide et vote les tarifs communaux suivants: [Gestion Assainissement]

1) Tarifs Assainissement 2018 :

Redevance Assainissement collectif

Prime fixe: 45,00 € M3 consommé: 0,42 €

2) Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC): 2000 €

• **Loyer du commerce Proxi-Marché** - Bail commercial (3-6-9) – 1ère période triennale

Trois années s'étant écoulées, le Maire demande la révision du loyer conformément à la législation en vigueur des baux commerciaux et entend porter le montant de celui-ci à la somme de cent cinquante et un euro (151 €) au lieu de 150 € actuellement.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• **Compétence optionnelle "Eclairage public"**

Il est demandé au Conseil Municipal de reconduire l'adhésion à la compétence "éclairage public" (maintenance et travaux), afin de profiter des modalités suivantes:

- Durée adhésion 6ans puis prolongation annuelle par tacite reconduction, la commune peut y mettre fin à sa convenance à partir de la 7e année.

- Le changement systématique des sources sera inscrit en investissement et la partie maintenance en fonctionnement.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• **Régularisation parcelle AH 177 complément à la délibération N° 7/2018**

S'agissant d'une simple formalité, il est demandé au Conseil Municipal la régularisation de la parcelle AH 177 complément à la délibération N° 7/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1311-13,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment en son article L1212-1

Vu la délibération N° 7/2018 en date du 29 janvier 2018,

Considérant que M. le Maire expose aux membres du CM que le plan de divisions parcellaires attribuait la parcelle AH 174 à M. et Mme Olivier Arthaud demeurant à Néronde (N°1 Impasse des œufs), et la parcelle AH 177 à la commune de Néronde.

Considérant que M. et Mme Olivier Arthaud ont acheté la parcelle AH177 attribuée à la commune de Néronde

Considérant que M. et Mme Olivier acceptent de rétrocéder la parcelle AH 177 (d'une superficie de 89 M2) à la commune de Néronde pour la somme de 89 € (prix du M2 : 1€)

Considérant que ladite cession est opérée en la forme administrative, avec le concours du Cabinet DUSSAUD-PAGNON, sis à MONTROND les BAINS (Loire), 21 rue des mouettes,

Considérant que l'intégralité des frais sera supportée par la Commune de Néronde 283 € (deux cent quatre-vingt-trois euros).

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette opération seront prévus au budget

Considérant que l'aval du Conseil Municipal est requis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la rétrocession telle ci-avant explicitée et ce en la forme administrative,
- Dit que l'intégralité des frais sera supportée par la commune de Néronde,
- Dit les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette opération au budget,
- Approuve le concours du Cabinet Dussaud-Pagnon, sis à Montrond les Bains (Loire), 21 rue des mouettes, quant à l'accomplissement des formalités requises en pareille matière,
- Approuve la désignation de Monsieur BOTHERON Jean, 1^{er} adjoint, et de lui conférer pouvoirs quant à représenter la commune au titre de l'acte passé en la forme administrative nécessaire à la présente acquisition,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• Arrêté de reprise de concessions

Afin de poursuivre la procédure de "reprise des concessions" (Constat d'abandon de 24 concessions), le Maire prendra un nouvel arrêté. (Exécutoire de plein droit).

Nettoyage des concessions : Tente jours après la date de l'arrêté.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• Rétrocession d'une concession

Un administré de la commune souhaite rétrocéder sa concession N° 305 à la commune de Néronde.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la rétrocession de la concession N° 305 à la ville de Néronde.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• Convention avec l'école de musique et de danse de Balbigny

Il est demandé d'approuver la convention entre l'Association Musique et Danse Balbigny – Bussières et la Commune de Néronde pour l'inscription de 4 enfants/élèves de notre municipalité pour l'année scolaire 2017-2018, ce qui représente un coût de 4 fois 95 € soient 380 € pour notre commune.

M. le Maire rappelle que la commune ne subventionne que les enfants et non les adultes.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• Délibération pour une loi-cadre sur la ruralité

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion de l'AMRF sur "l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité", adoptée au Congrès National de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et du 1er octobre 2017.

Il s'agit de:

- Redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'action qu'aux territoires urbains
- Redonner espoir aux habitants et aux élus
- Simplifier les procédures pour des projets avenir, plus de liberté, plus de souplesse: Education - santé - eau - assainissement, urbanisme, droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, transport, culture ...
- Dégager plus de moyens, mieux répartir les dotations sur l'égalité entre urbains et ruraux par une péréquation plus forte.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

. Questions Diverses.

- Pierre MOREL

Afin de poursuivre le renouvellement des lanternes de l'éclairage public par des produits à LED moins énergivores, une étude sera demandée au SIEL.

Ce programme d'amélioration de l'éclairage public sera à réaliser en trois tranches de travaux étalées sur trois années pour un montant total d'environ 45.000 euros à la charge de la commune.

- Michel BUSSERY

Travaux à l'école : dans le cadre d'une amélioration des branchements informatiques, une installation filaire est nécessaire. Ces travaux s'élèvent à 855,60 euros TTC, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide cette dépense.

Le Pays d'Art et Histoire du Forez, dans lequel est entrée notre commune, a contacté la mairie pour proposer une animation en direction des familles et des enfants. Une rencontre de la responsable Marie Barthélémy avec des membres de la commission culture et de l'ADN a eu lieu. Il s'agit de « faire découvrir l'histoire de Néronde à travers une enquête », sous forme de jeu de piste. Cette animation se déroulera samedi 25 août.

Prochaine réunion du conseil municipal : 9 Avril 2018

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à: 23 heures

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance
Xavier REYNARD

INFORMATIONS

La commune de Néronde met à jour régulièrement son site internet et sa page facebook « Commune de Néronde Loire »
Alors n'hésitez pas à les consulter !

Il est possible d'acheter le blason de Néronde, réalisé en pierre de lave, que l'on voit devant la mairie et au fronton de quelques maisons. Le coût est de 80 euros. Les personnes intéressées peuvent passer commande auprès de la mairie avant le 30 avril 2018.

MANIFESTATIONS Du 1er TRIMESTRE

Samedi 3 Février Toujours beaucoup de succès pour le concert de Jazz organisé par le comité des fêtes de ste Agathe en Donzy et les Amis de Néronde.
Le groupe de Mathieu et ensuite L'a pas Lu Quartet ont enchanté le public.



Les enfants ont revêtu de jolis costumes pour le carnaval, avant que, selon la coutume, Monsieur Carnaval soit brûlé dans la cour de l'école.



Il y avait beaucoup de monde ce samedi à la salle Henri IV pour applaudir les prestations des enfants et de leurs parents pour la traditionnelle soirée Cabaret organisée par le Sou des Écoles. Chants, danses, sketches se sont succédé pour la plus grande joie des spectateurs immédiatement conquis.



Vendredi 30 mars, Mme Villelongue, proviseure, a organisé une réception en l'honneur des élèves d'électricité qui ont présenté un projet lors du concours Créateurs d'idées du forum des métiers de Lyon. Il s'agit de la conception d'un vélo électrique à recharge solaire autonome. Les élèves ont fait partie des neuf finalistes, sur 132 projets présentés. Bravo !



Samedi 31 Mars 2018 - Pêche : La saison est lancée.

Le froid sec qui blanchissait les rives du plan d'eau n'a pas arrêté les adhérents de la Société de Pêche nérondoise ce samedi matin, lors de l'ouverture de la saison.

Les cartes de sociétaire pour les Nérondois sont disponibles au bar-tabac (cotisation annuelle 28 €).



Les enfants en nombre pour la course aux œufs

Samedi 31 mars, l'Amicale Laïque a réussi son animation annuelle avec 54 participants, principalement des familles, qui ont recherché les œufs répartis sur un parcours campagnards balisé de 4 km, avec un circuit plus restreint pour les plus petits.





Samedi 7 Avril :

Ouverture de la saison des boules par le challenge Raymond Laugerette.
Le grand gagant, Francois Bertholon entouré de la famille de Raymond.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2^{ème} TRIMESTRE 2018

- | | |
|--------------------------|---|
| Vendredi 20 Avril | Mon chemin, j'y tiens, je l'entretiens (semaine 16) |
| Samedi 26 Mai | Société de boules - Challenge Kiki-Keykey |
| Samedi 2 Juin | Concours de pétanque semi-nocturne du Sou des écoles |
| Samedi 21 juin | Fête de la musique |



Si des personnes ou des associations voulaient un article ou faire passer une information sur NERONDE.COM
la commission culture en serait ravie
contact à la mairie ou au 04 77 27 38 06
Animateur de réalisation et de publication :
Commission « Culture et Communication »
si votre voisin n'a pas eu ce n°, il peut le demander en mairie.
Ne pas jeter sur la voie publique